

CARACTÉRISER ET LE CAS ÉCHÉANT RÉDUIRE LES INTERACTIONS ENTRE LES MAMMIFÈRES MARINS ET LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

Objectif opérationnel

Réduire les captures accidentelles de mammifères marins, en particulier les petits cétacés

Enjeux détaillés

Mammifères marins

Facteurs d'influence

Pêche professionnelle

Localisation

Tout le site Natura 2000

Partenaires

PELAGIS
COREPEM
UNAN
DDTM 85 et 44
DIRM
PREMAR Atlantique

Calendrier

2023-2025 : réalisation de l'ARP espèces

2023-2024: mise en place mesures réglementaires nationales dans le cadre du PNA cétacés

2024-2025 : Transposition au site N2000

Problématique

Les captures accidentelles de mammifères marins sont définies comme « la capture non intentionnelle, durant une activité de pêche, d'espèces qui ne sont pas débarquées, ni commercialisées en raison notamment de leur statut d'espèces protégées », comme les dauphins, les marsouins et les phoques (sur le site, seuls le marsouin commun et le grand dauphin sont des espèces d'intérêt communautaire). Les rapports d'évaluation réalisées à l'échelle de la façade Nord Atlantique Manche Ouest (Spitz J, Peltier H., Authier M., 2018) révèlent que les taux de captures accidentelles du marsouin commun et du dauphin commun dépassent les valeurs seuils du bon état écologique et sont susceptibles d'affecter la dynamique des populations de ces deux espèces.

Actuellement le phénomène des captures accidentelles est suivi grâce au réseau national d'échouage, coordonné par l'observatoire scientifique Pelagis. Des actions nationales sont par ailleurs d'ores et déjà menées pour mieux comprendre et réduire les captures accidentelles de cétacés. Les pêcheurs professionnels participent à des actions pour l'acquisition de connaissances sur l'interaction pêche-cétacés.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Contribuer à la caractérisation des interactions entre mammifères marins et pêche professionnelle

Faciliter la mise en œuvre de la méthodologie nationale d'analyse des risques pêche sur les espèces (ARP Espèces). Cette analyse concernera en particulier le grand dauphin, le dauphin commun, le marsouin et le phoque gris. Il s'agira de fournir les éléments de connaissance locale et de favoriser une vision partagée avec les usagers du site (partage des données locales existantes, animation d'un travail collaboratif, présentation et échanges à toutes les étapes de l'ARP) ;

Production d'une note de synthèse sur les résultats de l'ARP, des enquêtes et embarquements complémentaires et diffusion auprès des usagers du site ;

Soutenir la participation locale au réseau national d'échouage (formation pour devenir référents RNE).

Cela permettra d'identifier par exemple des besoins d'améliorer les connaissances par de la collecte de données, des enquêtes auprès des professionnels, des embarquements d'observateurs à bord des navires de pêche.

Cette analyse sera menée en particulier pour les espèces de petits cétacés : le marsouin, le grand dauphin et le dauphin commun.

Une note de synthèse sera produite sur les résultats de l'ARP au regard du contexte local.

Sous-action 2 : Partage et valorisation des connaissances

A l'échelle locale et au regard des résultats de la sous-action 1, les informations seront partagées avec les structures professionnelles. Les résultats seront discutés et la recherche de solutions adaptées au contexte local sera engagée. Une attention particulière sera portée aux propositions des principaux intéressés avec pour objectif de créer une émulation et l'adhésion.

Coûts prévisionnels

Année N* à N+5, à compter de 2024

10 jours/an OFB pour l'animation des actions de veille, partage des connaissances, d'évaluation des interactions, d'expérimentation de bonnes pratiques, de suivi des indicateurs et pour la rédaction d'une note annuelle sur l'application de ces actions,

Mutualisation des coûts liés à la sensibilisation/évaluation/conception/expérimentation au niveau régional ou national

Sous-action 3 : Promotion et test des bonnes pratiques

En cas de « risque avéré » (cf. méthodologie nationale), et sans préjudice des mesures réglementaires qui pourraient être retenues dans le cadre de l'ARP espèces à une échelle supra, certains dispositifs ou bonnes pratiques existants de réduction de capture pourront être expérimentés localement : marquer (bague), déclarer, dater et géolocaliser les individus pris accidentellement avant leur remise à l'eau, via notamment les logbooks ou des outils numériques de science participative (ObsenMer) (notamment outils du projet RESPECT à promouvoir et relayer aux pêcheurs non bretons) ; Contribuer au déploiement de dispositifs d'effarouchement et autres solutions techniques visant à réduire les captures accidentelles de mammifères marins dans les engins de pêche professionnelles ; Produire et diffuser une synthèse sur les résultats liés aux expérimentations ou à la conception de dispositifs innovants (gain écologique, coûts des équipements, conséquences potentielles sur le rendement de pêche, etc.).

Sinon des tests et/ou la conception de nouveaux dispositifs innovants pourra être recherché. Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre de dispositifs ne pourra se faire qu'à différentes échelles au regard de la répartition des populations concernées et du zonage à risque.

Suivant l'état de maturité des dispositifs testés, leur déploiement auprès des professionnels nécessitera un accompagnement technique et financier dans le cadre de programmes dédiés et aux échelles géographiques pertinentes.

En effet, la mise en œuvre des bonnes pratiques engendre des coûts financiers (dispositifs expérimentaux) et des difficultés techniques.

La base de cette action 3 sera d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques de pêche permettant la réduction des captures accidentelles en s'appuyant sur les programmes de recherche et développement conduits par ailleurs (ex du programme ARPEGI conduit entre 2020 et 2023 dans le PNM EGMP) pour la conception de dispositifs de réduction des captures ainsi que les programmes d'expérimentation des dispositifs innovants et des bonnes pratiques.

Le bilan de ces échanges et travaux sera partagé avec les services de l'Etat en charge de la réglementation des activités de pêche.

Divers supports de communication seront élaborés pour diffuser le plus largement possible les messages clefs aux pêcheurs et les recommandations de bonnes pratiques.

Indicateurs de réalisation

- Valorisation locale des résultats de l'ARP Espèces réalisée à l'échelle nationale
- Organisation d'une concertation locale
- Le cas échéant, engagement d'une campagne de promotion des bonnes pratiques de pêche au regard des captures accidentelles.
- Nombre de navires testant des mesures de réduction

Références

Spitz, J., Peltier, H., Authier, M., 2018. Évaluation de l'état écologique des mammifères marins en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 170 p.

[Synthèse Evaluation DCSMM D1 MM - NAMO_VF_20190716.pdf \(milieumarinfrance.fr\)](#)

Ministère de l'environnement : guide d'aide à la déclaration des captures accidentelles <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>